

Souffrance au travail au Domaine national de Saint-Cloud L'administration nie tout en bloc !

L'administration avertie depuis longtemps !

Depuis plusieurs mois, la CGT s'efforce, par différents moyens (courriers, communiqués, pétitions, réunions...) d'attirer l'attention de l'administration du CMN sur une grave situation de souffrance au travail au domaine de Saint-Cloud. Depuis plusieurs mois en effet, des agents subissent les effets d'un management brutal et d'un état de stress chronique dont les effets sur leur santé physique et mentale ne sont plus à démontrer : perte de sommeil, dépression, prise de médicaments, troubles musculo-squelettiques... Et qui se traduisent sur le terrain par la multiplication des arrêts de travail et des accidents de service, pas toujours déclarés par l'administration.

Manque de moyens et menaces de sanctions

D'un côté, les exigences de l'administration se font de plus en plus fortes avec des objectifs totalement irréalisables compte tenu des moyens. Les agents se retrouvent donc dans l'impossibilité matériel de suivre les consignes et sont, en quelque sorte, poussés à la faute. De l'autre, se développe une surveillance accrue du moindre de leurs faits et gestes (multiplication des procédures et des contrôles) et au moindre écart les agents sont brutalement rappelés à l'ordre : Par écrit avec force de menaces de sanctions. Ou encore au cours d'entretiens où l'agent est seul face à plusieurs responsables hiérarchiques et qui tournent bien souvent au procès d'intention. Une mécanique infernale s'est ainsi mise en place à tel point que les personnels peuvent légitimement se demander si ce dysfonctionnement n'est pas exploité voir orchestré, dans l'unique but de nuire ? D'autant que l'administration aura vite pris le parti d'invoquer les soit disant « manquements » des agents...

La gestion du planning instrumentalisée

La gestion du planning du service de la Régie connaît aussi de multiples dysfonctionnements : délais d'affichage tardifs, plusieurs versions d'un même planning qui n'est jamais clairement établi, non respect du « séquençement » (alternance service matin/après-midi), permutations de service autoritaires annoncées au dernier moment et parfois sans même en avertir les agents, refus de congés de plus en plus fréquents... Avec bien sûr une inégalité de traitement insupportable entre agents qui vise à stigmatiser certains d'entre eux et contribue encore à déstabiliser le collectif de travail. Tout ceci concourant à exiger des agents une flexibilité à outrance et une disponibilité totale vis à vis de l'employeur avec de graves répercussions sur leur vie privée.

Ce que subissent les personnels au quotidien : pressions, humiliations et vexations

Certains agents font également l'objet de mesures vexatoires et d'humiliations en public. Pseudo-plaisanteries, insinuations, propos déplacés, irrespectueux voir même discriminatoires, agressions verbales, intrusions dans la vie privée... voilà le quotidien qu'on leur fait subir. Enfin, le non respect des préconisations de la médecine de prévention en terme d'aménagement de postes et d'horaires, ainsi que la remise en cause des mi-temps thérapeutiques démontrent encore tout le mépris que l'administration du domaine de Saint-Cloud porte aux agents.

La question de la souffrance au travail portée au CHS

Ce jeudi 17 mars s'est tenu le CHS Nord, Ouest, Île-de-France. Parmi les nombreux sujets débattus au cours de cette séance, la délégation CGT a de nouveau lourdement insisté sur la situation du domaine de Saint-Cloud et a officiellement saisi la direction de l'établissement dans le cadre de la réglementation (circulaire ministérielle du 13 juillet 2005) afin que soit diligentée au plus vite une enquête de l'Inspecteur Hygiène et Sécurité. L'administration s'y est fortement opposée, jugeant que les faits que nous avons exposés ne caractérisaient pas une situation de souffrance au travail ! Après plus d'une heure de débat stérile, la délégation CGT a exigé que soit mise aux voix la proposition suivante :

« Le CHS spécial Nord, Ouest, Île-de-France demande qu'une inspection sur les risques psycho-sociaux soit menée au domaine national de Saint-Cloud, par l'Inspecteur Hygiène et Sécurité du CMN en lien avec la médecine de prévention du Ministère de la Culture. »

L'avis a été adopté à la majorité, les organisations syndicales étant favorables alors que l'administration s'y est fortement opposée.

Votes pour :

CGT : 5

CFDT : 1

Votes contre :

Administration : 4

Bien entendu, la CGT veillera à ce que cette inspection ait lieu dans les plus brefs délais et soit menée avec sérieux et en toute indépendance. Si l'administration prenait la décision de passer outre l'avis du CHS, elle prendrait seule la responsabilité de voir la situation s'aggraver au domaine de Saint-Cloud. Dans ce cas, la CGT n'hésitera pas à porter la question au plus haut niveau des instances ministérielles, comme nous l'avons déjà fait par le passé.

Paris, le 21 mars 2011